

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 juin 2013

Présidence

Monsieur Pierre DESSEMONTET, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs, utilisatrices et utilisateurs des réseaux sociaux,
Cher public,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Louisa DIAZ, Anne-Louise GILLIÉRON, Aline GYGAX NOBS, Julien BOURGNON, Eric GENTIZON, Laurent GILLIARD, Johann GILLIÉRON, Olivier KERNEN et Brian OOSTERHOFF.

Membres présents	91
Membres excusés	9
Membres absents	0
Effectif actuel	100

2. APPROBATION DU PV
DU 2 MAI 2013

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Tel que présenté, le procès-verbal **du 2 mai 2013** n'appelle aucun commentaire.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

3. COMMUNICATIONS
DU PRÉSIDENT

*Retour de Mme Christine
MORLEO, secrétaire*

Nous avons le plaisir de retrouver notre secrétaire du Conseil Communal, Mme Christine MORLEO, de retour parmi nous après une absence pour cause médicale.

Au nom du Conseil et en mon nom propre, je souhaite plein rétablissement à Mme MORLEO, et formule le vœu qu'elle prenne beaucoup de plaisir à nous retrouver, dès ce soir.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Projet de règlement «OUI à la dignité, NON à la mendicité !»

En date du 5 juin 2013, M. le Conseiller Mathias HUMBERT, premier membre de la commission ad hoc chargée du traitement du projet de règlement de M. le Conseiller Roland VILLARD intitulé «OUI à la dignité, NON à la mendicité !» a fait parvenir l'information suivante au Bureau du Conseil communal, pour communication au Conseil :

La commission chargée d'étudier la proposition de projet rédigé de Roland Villard "OUI à la dignité, NON à la mendicité !" s'est réunie le mercredi 29 mai dernier. La commission a décidé, à l'unanimité de ses membres, de suspendre sa décision jusqu'en septembre prochain, pour les raisons suivantes.

Premièrement, une initiative cantonale pour l'interdiction de la mendicité est en cours, le délai pour la récolte des signatures étant fixé à fin août prochain.

Deuxièmement, une motion pour l'interdiction de la mendicité organisée a été renvoyée en commission au Grand Conseil et sera bientôt traitée.

Troisièmement, suite aux déclarations du représentant de la Municipalité et du Commandant de police, la situation yverdonnoise n'a pas été jugée assez urgente pour que la commission décide de réglementer au niveau communal avant d'en savoir plus sur les deux procédures (initiative et motion) en cours au niveau cantonal.

La commission se réunira à nouveau en septembre afin de décider, en fonction de l'évolution des deux procédures cantonales en cours, s'il y a lieu de se prononcer ou non.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Nouveau comité à l'UDC Yverdon

En date du 20 mai dernier, le Conseil communal a reçu un courriel lui demandant de vous faire part de changements au sein du comité de la section UDC Yverdon-les-Bains.

Suite à leur réunion annuelle, M. Didier FORESTIER a été nommé Président de la section, M. Roland VILLARD, Vice-président et M. Nicola SCHIRINZI, Chef de groupe au Conseil communal.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Nouveau bureau au PS Yverdonnois

L'annonce faite en février dernier du mariage de Mme la Conseillère Aline GYGAX avec M. le Conseiller communal sainte-crix Sébastien NOBS avait ouvert une période d'insoutenable suspense concernant le futur géographique des époux. Ce suspense a pris fin : le couple s'installera à Sainte-Croix durant l'été, ce qui prive le Parti Socialiste Yverdonnois de sa présidente, et le plonge dans la tristesse et le désarroi.

Réuni en assemblée le 29 mai dernier, le Parti Socialiste Yverdonnois s'est donc résolu, la mort dans l'âme, à procéder au renouvellement de ses instances. La présidence en échoit à votre serviteur, la vice-présidence à Mme Silvia GIORGIATTI-SUTTERLET. M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI garde la tête du groupe au Conseil Communal. Le bureau est complété de Mmes les Conseillères Anne GANDER et Claire-Lise DETREY.

Ces modifications prendront effet au 1er juillet 2013.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Envoi postal

En date du jeudi 16 mai dernier, le Secrétariat général vous a adressé en courrier A, un pli relativement épais contenant notamment les comptes. Cet envoi aurait dû vous parvenir le vendredi 17 mai. Or, certains Conseillers l'auraient reçu bien plus tard.

Ceci est préjudiciable, puisque vous apprenez par la presse les informations qui devraient vous

parvenir en primeur.

Le Secrétariat général s'adressera donc une nouvelle fois officiellement à la Poste pour signaler ces retards de livraison.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de Mme
Suzanne Piguet*

En date du 27 mai dernier, j'ai reçu pour information une copie de la lettre que Mme Suzanne PIGUET a adressé à la Directrice et au Chef du service de la culture concernant l'usage répété de l'anglais pour les divers sujets proposés à l'inauguration du Centre d'art contemporain le 1^{er} juin dernier.

Cette lettre est à votre disposition pour consultation auprès de nos secrétaires.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Documents distribués

Vous avez reçu ce soir, par l'entremise de nos huissiers, trois documents : premièrement, le rapport d'activité 2012 de la HEIG-VD ; deuxièmement, la rétrospective 2012 de JECOS, Service jeunesse et cohésion sociale, né du regroupement du Service de l'éducation et de la jeunesse et de celui des affaires sociales ; et troisièmement, un flyer pour la démarche participative pour la nouvelle place d'Armes, annonçant un atelier conférence, le mercredi 19 juin 2013 à 19h00 à l'Aula Magna du Château.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Invitation de l'OPTI et la
Maison d'Ailleurs*

En date du 22 mai dernier, l'OPTI et la Maison d'Ailleurs ont adressé au Conseil communal une invitation à la première représentation de la pièce « Paris au XX^e siècle » jouée par les étudiants de l'OPTI Nord & Broye qui aura lieu le vendredi 14 juin 2013 à l'Espace Jules Verne de la Maison d'Ailleurs.

Cette invitation vous a été transmise par courrier avec l'ordre du jour de cette séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER
- Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI
- Un Vœu de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO
- Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, M. le Président.

5. PRÉAVIS
N° PR13.06PR

Composition de la commission

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 1'445'000.-- POUR DES TRAVAUX DE TRANSFORMATION ET D'EXTENSION DU RÉSEAU MOYENNE TENSION ENTRE 2013 ET 2015.

🗨️ M. DANIEL BURDET, RAPPORTEUR.

MM. les Conseillers Daniel BURDET, Olivier DI PRINZIO, Philippe GRUET, Nuri HAJDARI, Bexhet HALIMI, Daniel HOFMANN, Nicola SCHIRINZI et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Daniel BURDET donne lecture des conclusions du rapport en signalant une erreur dans l'avant-dernier paragraphe du rapport : c'est à la page 8 du préavis et non pas à la page 6 qu'il y a deux erreurs.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

J'ai envie de commencer en vous disant qu'il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent pas. Mais ceci n'excuse naturellement pas les erreurs qui se sont glissées dans ce préavis, ce que je regrette bien évidemment puisqu'elles vous ont donné du fil à retordre.

Sachez qu'à l'avenir, tant mon service que moi-même, serons plus attentifs et referons les additions avant de vous soumettre un préavis puisqu'évidemment ça ne fait jamais plaisir de se faire reprendre et amender pour de simples erreurs de calculs. Si vous prenez la page 8, vous aurez donc compris que l'erreur est toute bête puisqu'au fond, l'assainissement d'un tableau c'est Fr. 50'000.--, l'assainissement de neuf tableaux c'était Fr. 450'000.-- et c'était la démonstration que nous voulions vous faire, et puis sans y réfléchir on a mis Total Fr 500'000.--. Mais grâce à la sagacité de nombreux d'entre vous, vous l'avez trouvée. Malheureusement, il n'y a pas de prix à gagner pour cela, vous m'en voyez tout à fait désolée.

Et puis, évidemment la deuxième erreur, parce que quand il y en a une, il y a toujours deux voire plus, et en général, ça n'arrête pas de se produire comme on le voit du reste même dans le rapport, c'est un peu la loi de Murphy. Et bien à la page 7, vous avez une addition qui là, miraculeusement nous sommes arrivés à faire juste, Fr. 275'000.-- mais pour une raison que là non plus je n'arrive pas à m'expliquer ni pourquoi elle a été reportée faussement, ni pourquoi aucun d'entre nous, je veux dire du service et de moi-même, l'avons vue, c'est les Fr. 275'000.-- qui occasionnent, et là c'est malheureux, un amendement de l'article 2, ce qui n'était pas le cas pour la première erreur qui pouvait encore passer pour de la pure inadvertance. Là, je ne sais vraiment plus quoi vous dire pour la deuxième, si ce n'est de vous prier de m'excuser et on fera mieux la prochaine fois. Moi qui suis un peu perfectionniste, ça m'a fait mal, mais ma foi, il faut aussi savoir reconnaître ses erreurs, désolée on fera mieux la prochaine fois, merci de votre indulgence.

Discussion sur article 1

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Vote

La parole n'est pas demandée.

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la commission à l'article 2. Le report de la Station Champs-Lovats 2 est de Fr. 275'000.-- et non pas Fr. 250'000.-- ce qui fait un total de Fr. 1'470'000.-- la place de Fr. 1'445'000.--. L'article 2 est donc modifié comme suit :

Proposition d'amendement

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 1'445'000.-- **Fr. 1'470'000.--** lui est accordé à cet effet ;

<p>Vote s/amendement</p> <p><i>Discussion sur article 2 amendé</i></p> <p>Vote</p> <p><i>Discussion sur article 3</i></p> <p>Vote</p> <p><i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i></p> <p>Vote</p> <p>Décision du Conseil</p>	<p>La parole n'est pas demandée.</p> <p>L'amendement de l'article 2 est accepté à l'unanimité.</p> <p>La parole n'est pas demandée.</p> <p>L'article 2 amendé est accepté à l'unanimité.</p> <p>La parole n'est pas demandée.</p> <p>L'article 3 est accepté à l'unanimité.</p> <p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p> <p>Le PR13.06PR tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le Président remercie la commission pour son travail.</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à entreprendre, sur une période de trois ans, les travaux de transformation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'étude d'un 2^e point d'alimentation; • le remplacement des protections et télécommande du réseau 40 kV; • la station Champs-Lovats 2; • la restructuration station des Sports; • la suppression des cellules moyenne tension Gardy; • les stations provisoires PROV 1 et 2; • l'assainissement de neuf tableaux BT de stations. <p><u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de Fr. 1'445'000.-- Fr. 1'470'000.-- lui est accordé à cet effet ;</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4017 « Transformation et/ou extensions stations électriques » et amortie en 20 ans au plus.</p> <hr style="width: 30%; margin: 20px auto;"/> <p>6. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR13.07PR</u></p> <p>CONCERNANT LA DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'ACHAT DE NOUVEAUX COMPTEURS ÉLECTRIQUES D'UN MONTANT DE FR. 130'000.--. 🗨 M. PASCAL GAFNER, RAPPORTEUR.</p> <p>Mme et MM. les Conseillers Valérie DUVOISIN, Pierre ARNABOLDI, Daniel COCHAND, Pascal GAFNER, Jacques LEVAILLANT, Jean-Claude MONNEY et Gnanaseelan SUBRAMANIAM.</p>
<p><i>Composition de la commission</i></p>	

M. le Conseiller Daniel ANKEN était excusé et non remplacé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pascal GAFNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.07PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : la Municipalité est autorisée à faire procéder aux travaux nécessaires au remplacement des compteurs électriques de type Iskraemeco MT 400 situés sur la Commune d'Yverdon-les-Bains ;

Article 2 : un crédit d'investissement de Fr. 130'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : la dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4019 « Remplacement compteurs » et amortie en 15 ans au plus.

**7. PRÉAVIS
N° PR13.08PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 475'000.-- POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES COLLECTEURS DE L'AVENUE GÉNÉRAL-GUISAN AINSI QUE LA RÉHABILITATION DES COLLECTEURS DE LA RUE DE LA PLAINE.

🗨️ M. CÉDRIC PILLONEL, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Anne-Louise GILLIERON, Nicolas DURUSSEL, François GILLET, Thomas JENNI, Jeyashankar JEYARATNAM, Jean-Claude MONNEY et Cédric PILLONEL (remplaçant Mme Madeleine LECHMANN).

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission,

M. Cédric PILLONEL ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 5

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 5 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 6

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 6 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.08PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réhabilitation d'un tronçon du collecteur de l'avenue Général-Guisan ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 150'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1420 « Collecteurs Général-Guisan » et amortie par prélèvement sur les fonds d'épuration des eaux.

Article 4 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réhabilitation transitoire des collecteurs d'eaux mixtes de la rue de la Plaine ;

Article 5 : Un crédit d'investissement de Fr. 325'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1421 « Collecteurs rue de la Plaine » et amortie par prélèvement sur le fonds d'épuration des eaux.

8. PRÉAVIS
N° PR13.09PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE FR. 280'000.-- POUR ACQUÉRIR LES TERRAINS ET RÉALISER UN CHEMINEMENT DE MOBILITÉ DOUCE ENTRE LES RUES DE CHAMBLON ET DE NEUCHÂTEL.
☐ M. VASSILIS VENIZELOS, RAPPORTEUR POUR LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont reçu une copie du rapport de la Commission des affaires immobilières.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

La Commission des affaires immobilières s'est réunie le 6 mai 2013 pour analyser ce crédit d'investissement de Fr. 280'000.-- visant à réaliser un cheminement piétonnier entre la rue de Chamblon et la rue de Neuchâtel, cheminement piétonnier emprunté par de nombreux passants, qui relie donc la rue de Chamblon à l'arrière-cour d'un centre commercial bien connu. Le crédit qui nous est proposé aujourd'hui, comprend notamment l'acquisition de terrains à des prix qui ont été jugés parfaitement raisonnables par la Commission, comprend aussi différentes mesures visant à aménager le cheminement en sachant que la réalisation de cet ouvrage et de ce cheminement sera pris en charge par le promoteur du projet de construction de différents immeubles dans le secteur.

Donc la Commission salue bien entendu ce projet d'amélioration d'un cheminement aimé par les Yverdonnois. Toutefois dans l'analyse du préavis et notamment des coûts proposés par la Municipalité, une boulette, encore une ce soir, a été identifiée par la Commission. Il s'agit de la rubrique liée aux frais intitulée « Frais » de 5% d'un montant de Fr. 12'000.--. Effectivement l'administration a été incapable de nous expliquer en quoi consistaient ces Fr. 12'000.-- dans la mesure où les « Divers et imprévus » sont déjà couverts par Fr. 24'000.-- à un montant qui est indiqué dans les comptes. Donc d'entente avec la Municipalité et l'administration, la Commission des affaires immobilières vous propose d'amender l'article 2 et de retrancher donc Fr. 12'000.-- du crédit initialement prévu qui s'élève à Fr. 280'000.-- ce qui nous fait un crédit de Fr. 268'000.-- qui est accordé pour réaliser cet ouvrage.

Sinon, à l'unanimité, la Commission des affaires immobilières vous invite, Mmes et MM. les Conseillers à soutenir ce préavis et à accepter l'ensemble des articles proposés avec l'article 2 amendé.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins un avis contraire et quelques abstentions.

Discussion sur article 2

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la commission à l'article 2, suite à la suppression de la rubrique "Divers et imprévus 5%" de Fr. 12'000.--. L'article 2 est donc modifié comme suit :

*Proposition
d'amendement*

Article 2 : Un crédit de ~~Fr. 280'000.--~~ **Fr. 268'000.--** lui est accordé à cet effet.

La parole n'est pas demandée.

Vote s/amendement	L'amendement de l'article 2 est accepté à l'unanimité moins une abstention.
<i>Discussion sur article 2 amendé</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 2 amendé est accepté à l'unanimité moins une voix contraire.
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité moins un avis contraire et une abstention.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
Vote	<p>Le PR13.09PR tel qu'amendé est accepté à l'unanimité moins un avis contraire et trois abstentions.</p> <p>Le Président remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.</p>
Décision du Conseil	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission des affaires immobilières, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à acquérir les parcelles nécessaires et à réaliser un chemin de mobilité douce entre les rues de Chamblon et de Neuchâtel.</p> <p><u>Article 2 :</u> Un crédit de Fr. 280'000.-- Fr. 268'000.-- lui est accordé à cet effet.</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur le compte n° 1319 « Achat Parcelles 6389 et 1015 » et amortie en 10 ans au plus.</p> <hr style="width: 20%; margin: 20px auto;"/>
9. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR13.15PR</u>	<p>CONCERNANT LA 1ÈRE SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2013.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> MME CATHERINE CARP, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, Mme Catherine CARP ne donne lecture que des remarques et conclusions du rapport.</p> <p><u>M. le Président Pierre DESSEMONTET :</u></p>
<i>Discussion sur article 1</i>	Je vous prie de prendre le préavis à la page 1, je vais vous lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir. Je vous prie également de préciser le numéro de compte sur lequel vous intervenez au début de votre prise de parole. Je demande enfin aux huissiers, au secrétariat et aux scrutateurs d'avoir l'œil pour que je ne rate pas quelqu'un qui se manifesterait.
<i>Charges</i>	
3. <i>Urbanisme et bâtiments</i> 346.3141.01 <i>Ancienne-Poste 2</i>	<p><u>M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :</u></p> <p>Tout d'abord, je précise qu'en tant que membre de la Commission des finances, je n'étais pas à la séance en question, donc je n'ai pas pu poser mes questions à ce moment-là.</p> <p>Permettez-moi d'intervenir sur un sujet pour lequel j'étais déjà intervenu, à savoir le compte</p>

346.3141.01 Ancienne-Poste. Le rapport de la Commission des finances mentionne : les travaux ont porté sur quelques améliorations simples telles le carrelage, la vitrine et l'électricité. Une partie du montant investi sera reportée dans le loyer.

Dès lors, j'aimerais avoir plus de précisions sur le détail même de ces travaux, parce que pour des travaux simples, cela représente quand même un montant de Fr. 40'000.--. Nous avons attendu vingt-cinq mois maintenant pour relouer ce local. Entreprendre ces travaux après une si longue période, si c'était des travaux qui étaient absolument nécessaires, je pense que nous aurions pu les faire avant. Est-ce qu'on peut aujourd'hui nous dire, nous certifier qu'un bail a été signé ? Si oui, l'entrée en vigueur de ce bail, respectivement la durée de ce bail ? J'aimerais connaître également l'augmentation du loyer qui est prévue pour amortir ces travaux et sur quelle durée ces travaux sont-ils amortis ?

Lors du Conseil du mois de mars, Mme la Municipale m'avait informé que dans la relocation de ce local commercial, nous étions passés par deux étapes. Nous avons décidé, après un certain nombre de mois, de refaire une deuxième étape par souci finalement d'équité envers des personnes qui s'étaient annoncées auprès du Service des gérances. Sachant que finalement dans le premier round, si je peux m'exprimer ainsi, certains locataires intéressés avaient demandé que des travaux soient faits, respectivement avaient proposé eux-mêmes de faire des travaux, avaient demandé peut-être d'avoir un bail de longue durée. Je sais que dans le premier round, on a fait preuve de, on peut dire d'inflexibilité. Donc je me demande dans quelle mesure, venir après avec des travaux, finalement on met tout le monde sur le même pied d'égalité. J'ai un peu de la peine aujourd'hui à me rendre compte finalement que maintenant nous décidons pour un locataire de faire des travaux alors que pour semble-t-il un certain nombre d'autres locataires potentiels au départ, nous n'avons pas voulu faire ce type d'opération.

Donc je n'ai pas le sentiment aujourd'hui en voyant ceci qu'il y a eu une réelle égalité envers les différentes personnes intéressées. Je vous remercie d'ores et déjà de votre réponse.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Alors, je crois qu'il y a un léger malentendu parce que ce crédit complémentaire ne concerne pas l'éventuel nouveau locataire que nous pourrions avoir, est finalement une des étapes que je vous avais décrite quand nous étions en contact avec un autre locataire, vous le voyez sur le préavis, ce crédit date, cette décision municipale date de novembre 2012.

En faisant un peu le détail, ce que je peux vous dire en essayant d'être la plus claire possible c'est que parmi les décisions qui avaient été prises par la Municipalité en novembre en matière de travaux, il y avait deux choses. Il y avait des travaux qui étaient liés à l'état de vétusté du local et qui doivent de toute façon être effectués quel que soit le locataire qu'on choisit. C'est par exemple des questions d'installation électrique, des questions de désamiantage puisqu'on a trouvé de l'amiante dans les colles de catelles dont il fallait bien sûr se débarrasser avant de relouer le bâtiment. Il s'agit donc de remplacement de ce carrelage et autres. Et puis il y a d'autres éléments, le rapport de la Commission des finances mentionne par exemple la question de la vitrine qui était une demande effectuée par ce locataire potentiel avec qui nous étions en discussion en novembre 2012, mais qui a ensuite refusé de reprendre le local, ce qui nous a amené, vous l'avez rappelé, à proposer une deuxième procédure de recherche de candidats.

Voilà, ce qui signifie donc que les travaux qui ne sont pas nécessaires forcément ne seront bien sûr pas effectués, mais qu'il faut encore déterminer aujourd'hui lorsque nous aurons désigné un nouveau locataire, ce qui n'est pas encore le cas, puisqu'un rapport doit être fourni assez prochainement encore à la Municipalité, mais qu'elle n'a pas encore fait son choix d'un locataire. Il faudra voir avec ce locataire s'il y a d'autres travaux à effectuer, quelles sont ses demandes et si elles sont à charge de la Commune ou alors à charge du locataire donc reportées sur le montant de son loyer.

Je pense que le plus simple, c'est d'attendre que la Municipalité ait fait son choix sur un locataire, qu'on ait des éléments précis, des informations précises à vous donner non seulement sur qui il

est, mais en plus sur les travaux qui doivent être effectués. Et puis de fournir à ce Conseil une communication sur cette question, de manière à ce que vous ayez l'entier des informations, mais aussi un espèce de bilan écrit de cette démarche, de cette longue démarche c'est certain, de ce qu'elle a eu de négatif notamment sa longueur, mais ce qu'elle a pu avoir aussi de positif.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Vous m'excuserez mais je ne comprends vraiment pas. J'ai un peu de peine à comprendre. Aujourd'hui on nous demande un crédit complémentaire pour effectuer des travaux. Ces travaux, vous nous dites qu'ils sont faits, qu'ils ne sont pas faits, j'ai de la peine à comprendre si aujourd'hui ils sont faits ou pas.

Si c'est le cas, cela veut dire qu'on fait des travaux finalement sans vraiment savoir si on va pouvoir les répercuter sur le nouveau loyer alors que c'est la réponse qui a été donnée à la Commission des finances. S'ils ne sont pas faits, je ne comprends pas alors pourquoi il faut un crédit complémentaire, on pourrait très bien alors attendre que le bail soit signé, à ce moment-là de faire des travaux s'il s'avère que ces travaux sont urgents, de les faire de manière urgente, je crois savoir que la Municipalité a des compétences dans ce domaine-là.

Donc, j'ai un peu l'impression ici que finalement, enfin il me semble que les crédits complémentaires sont en général pour de l'argent qui est dépensé. Donc ici, on nous demande un crédit complémentaire pour de l'argent où finalement je ne sais pas si c'est dépensé ou pas, si les travaux ont été faits ou pas. Il me semble qu'en passant régulièrement devant ce local, je n'ai pas l'impression qu'il y a eu beaucoup de travaux qui ont été faits, peut-être le désamiantage c'est possible, chose que je crois savoir que vous avez refusé à un locataire potentiel de les faire à un moment donné où il le voulait.

Donc c'est pour ça que je dis j'ai vraiment l'impression qu'il n'y a pas une égalité de traitement et que ce sujet est de nature relativement floue et à nous fâcher quand on entend un certain nombre de choses et quand on a des personnes qui étaient intéressées à ce local qui s'approchent de nous pour nous dire : mais finalement il est absolument impossible de négocier quoi que ce soit. Donc c'est vraiment de nature à nous fâcher. Cette démarche est vraiment de nature à nous fâcher et à montrer que finalement il n'y a pas une véritable transparence dans ce domaine-là.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Je pense qu'il ne peut pas y avoir d'inégalité de traitement de potentiels locataires puisque nous n'avons pas encore de nouveaux potentiels locataires.

Je veux dire, on a négocié avec une seule personne et cette personne nous a fait des demandes avant de se désister. Les travaux qui ont été effectués sont uniquement des travaux qui rentrent dans le cadre de ce crédit complémentaire, que nous aurions dû de toute façon faire quel que soit le nouveau locataire, comme le désamiantage qui a bel et bien été effectué récemment. Le désamiantage, ce n'est pas une question de demander ou pas par le locataire. C'est le désamiantage, on le fait forcément c'est de notre responsabilité de propriétaire de le faire. Cela signifie que les travaux qui n'ont pas été effectués, étaient des travaux finalement issus d'une demande antérieure, caduque aujourd'hui, qui ne seront bien sûr pas effectués. Et ensuite la question de savoir si d'autres travaux sont demandés par le locataire est encore ouverte, travaux qui seraient très probablement, à voir avec quelles modalités exactement, mis à charge du locataire en question.

On ne peut pas faire plus clair, on peut regretter finalement que ce crédit complémentaire ne reflète plus entièrement la réalité d'aujourd'hui. Vous l'avez regretté aujourd'hui, vous l'avez déjà regretté lors d'une dernière séance du Conseil communal. J'ai bien compris que vous le regrettez, je le regrette également. Mais je crois que simplement, vu les circonstances actuelles et vu la réalité de la situation, il n'y a pas mille façons de faire ça et je pense que ce n'est pas un problème de transparence. S'il devait y avoir un doute encore, je vous propose de le lever au

moment où nous vous fournirons cette communication.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :

J'ai encore juste une question sur le même sujet, c'est tout simplement combien de temps cela va-t-il encore durer avant la location de ce local qui est libre depuis vingt-cinq mois ? Et il y a quand même un manque à gagner pour la Commune puisqu'on n'a pas de revenu locatif qui rentre, merci.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Disons au bout d'une procédure de deux ans, il serait quand même probablement pas seulement courageux, mais probablement un peu intrépide de refaire des promesses encore une fois. Le rapport à la Municipalité sera fourni en juin. Il faut qu'on détermine précisément maintenant avec le locataire quelle est la date d'entrée qui lui convient. Mais c'est une question de mois.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Une dernière question : est-ce qu'on peut imaginer que la Commune va revenir une nouvelle fois avec une nouvelle demande de crédit pour faire des travaux d'aménagement pour un éventuel locataire ou si c'est quelque chose qui est purement exclu ?

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Selon le type de travaux qu'il faudra effectuer, donc selon le type de locataire qu'on trouve, parce que selon l'activité du locataire, c'est sûr que les travaux sont différents, il serait envisageable qu'un nouveau crédit complémentaire soit proposé à ce Conseil communal, mais je ne peux pas vous dire sous quelle forme et dans quelle mesure avant que nous soyons arrivés au bout de cette procédure.

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

Nous sommes toujours au chapitre des charges, chapitre 3. Urbanisme et bâtiments.

Poursuite de la lecture des titres de chapitres

L'examen des articles est ainsi terminé. Nous revenons donc sur le préavis.

La discussion sur l'article 1 en général est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Vote

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR13.15PR est accepté à l'unanimité moins quelques abstentions.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,

Décision du Conseil

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2013 représentant au total une augmentation de charges de Fr. 791'000.-- et une augmentation des revenus de Fr. 215'100.-- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2013		3'667'620
	<u>Modification des charges</u>	<u>Modification des revenus</u>
3. Urbanisme et bâtiments	155'500	
4. Travaux et environnement	339'500	
5. Jeunesse et cohésion sociale	50'000	
6. Police et sports	161'000	
7. Culture et tourisme	35'000	
8. Service des Energies	50'000	215'100
	<hr/>	
Charges supplémentaires	791'000	+ 791'000
Revenus supplémentaires		215'100 - 215'100
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		<u><u>4'243'520</u></u>

**10. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.
10.1**

Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Dépôts d'ordures sauvages)

Vous connaissez tous la chanson « Tout va très bien Madame la Marquise, mais il faut que l'on vous dise... il y a un tout petit détail ».

Hé oui, cela va faire deux ans déjà que la taxe poubelle est entrée en vigueur! Et depuis, on voit toujours fleurir des tas de déchets sauvages, dans les mêmes quartiers de la Ville, un phénomène qui se développe également dans d'autres quartiers car les gens voient que cela marche. La Commune attend quelques jours, mais les ordures sont récoltées tout de même.

Il faut aussi dire que chaque fois qu'un citoyen de la Commune fait lever la barrière de la société STRID, il en coûte à la Commune environ Fr. 8.-- par habitant pour les postes suivants : la gestion des déchets, le traitement des déchets et une participation à l'exploitation.

La voirie fait très bien son travail, elle ne peut pas faire plus, car elle n'a que la possibilité de dénoncer les personnes qui font de l'incivisme aux autorités compétentes. Elle n'a pas le droit d'amender et les agents Securitas engagés non plus.

Oui, cela est du ressort de notre police... mais voilà, lorsque l'on se renseigne pour savoir ce que coûte une amende, comme cela est prévu pour les amendes d'ordre, tels le mauvais parage, le dépassement de stationnement, etc. La réponse que l'on m'a donnée, c'est que c'est une commission de police qui statue sur chaque cas, selon leur sensibilité et le comportement de la personne prise sur le fait.

Alors, j'ai quelques questions :

Pourquoi n'y a-t-il pas de liste pour les amendes d'incivilités commises sur la voie publique, art. 39 du règlement de police, comme on trouve sur le site internet pour les amendes d'ordre ?

Comment la police peut-elle régler ce problème de dépôts d'ordures sauvages ?

A-t-elle les moyens de le faire ?

Envisage-t-elle de prévoir une liste d'amendes pour que les personnes soient conscientes de ce qui les attend si elles font de l'incivilité, et si c'est de sa compétence ?

Et pourquoi elle ne donne pas plus de responsabilités aux personnes assermentées, par exemple la possibilité de mettre des amendes ?

M. le Municipal M. Jean-Daniel CARRARD :

Ces incivilités ne font pas partie de la liste des amendes d'ordre selon les dispositions fédérales parce que ça ne se traite pas par le biais des amendes d'ordre. Ceci se traite en tant qu'ordonnance pénale. Si vous voulez, la Confédération édicte des dispositions fédérales avec une liste d'amendes d'ordre applicable par toutes les polices. Et ce genre d'incivilités, encore une fois, ne se traite pas par ce biais-là pour une raison aussi qui est assez claire, les amendes d'ordre permettent un certain anonymat, si vous réglez dans un certain délai il n'y a donc pas de dénonciation ou d'inscription et vous pouvez donc garder cet anonymat, ce n'est pas le cas évidemment dans une dénonciation du type que vous citez.

J'aimerais préciser qu'il y a une excellente coordination avec le Service des travaux. Et le personnel du Service des travaux a donc été assermenté pour agir et dénoncer. Quand je dis agir, cela veut dire qu'ils peuvent faire des remontrances aux gens, il n'y a pas seulement donc des dénonciations, ils peuvent intervenir et évidemment autrement dénoncer à la police qui elle va donc traiter le cas, traiter le cas par le biais de la commission de police. Ce sont des sanctions qui sont traitées, ces ordonnances pénales par la commission de police. Les amendes peuvent aller jusqu'à Fr. 500.-- et en cas de récidive jusqu'à Fr. 1'000.--.

Alors, vous le dites d'ailleurs, c'est une question d'appréciation. Ce n'est pas une question d'appréciation à la tête du client, enfin j'ose l'espérer, mais c'est une appréciation quant au type de déchets que quelqu'un met sur le domaine public. Évidemment si vous mettez des objets ou des produits dangereux sur le domaine public ou si vous mettez une pile de bandes dessinées, j'entends ce n'est pas tout à fait le même délit en tout cas la même dangerosité. Donc cela veut dire que cette appréciation est laissée à la commission de police et dans ce cas-là, la sanction ou l'amende va donc en liaison avec la gravité.

Vous demandez pourquoi les personnes assermentées, personnes du Service des travaux, ne peuvent pas sanctionner parce que seule la police est autorisée à sanctionner. Et c'est gens-là peuvent seulement dénoncer, mais pas sanctionner. J'attire l'attention sur le fait que les récidives dans ce genre de données pour Yverdon sont extrêmement faibles, elles sont de l'ordre de 0.1%. Vous constaterez que c'est relativement faible.

Alors si je conviens volontiers que ce que vous citez est particulièrement agaçant et qu'on a envie d'y remédier, la proportion de gens qui ne se confèrent pas aux règles est quand même relativement faible et le comportement est globalement qualifié d'assez bon. Qu'est-ce qui nous reste donc comme moyens autres que la sanction ? Je crois qu'il faut continuer à faire le travail qui a été fait et encore une fois notamment par le Service des travaux. Ce soir, je leur fais beaucoup de compliments, mais c'est tout à fait mérité. C'est-à-dire de continuer à sensibiliser la population sur le fait qu'il y a des comportements à voir et le reste évidemment sera encore une fois sanctionné par la police.

Donc ça reste de compétence de police et on ne peut pas le traiter par le biais d'amendes d'ordre en fonction de la théorie que je viens d'expliquer. Je vous remercie.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Je vous remercie de vos réponses. Mais j'aimerais quand même savoir si on prend par exemple simplement la rue des Moulins. On va chaque weekend, on peut aller chaque weekend ou quand on veut, il y a toujours des tas de déchets encombrants qui jonchent le trottoir. Et maintenant ça se déplace jusque vers le Centre professionnel. Alors cela devient un petit peu agaçant de voir toujours ces objets que les gens mettent et puis qu'on dirait qu'il n'y a rien qui se passe.

M. le Municipal M. Jean-Daniel CARRARD :

J'entends bien votre remarque. Alors, encore une fois, je n'ai pas la solution miracle. Je n'ai pas la solution miracle à vous proposer malheureusement, si vous l'avez ou si quelqu'un l'a, c'est volontiers qu'on la prend. Mais, c'est vrai qu'il y a des quartiers peut-être qui sont plus difficiles que d'autres. Il faut peut-être le constater. Toujours est-il que mise à part l'information et les sanctions, encore une fois que l'on peut mettre en place, je ne vois pas tellement, disons, mise à part ces deux vecteurs. Alors, l'information vient, encore une fois, du domaine du Service des travaux et ce n'est pas la police qui peut trouver d'autres éléments, on ne va pas faire de la théorie ou de la rhétorique dans ces quartiers. Mais, je répète que, alors évidemment ils sont peut-être beaucoup, ce qui fait que le risque de récurrence globalement n'est peut-être pas très fort et que si chacun y va de son dépôt régulièrement, on en a pour tout le long de l'année.

Mais, peut-être qu'il faut qu'on augmente la présence. Mais vous voyez augmenter la présence policière dans ces quartiers pour éviter les dépôts c'est extrêmement délicat. J'imagine qu'ils vont aller les poser de nuit, à la tombée de la nuit, le matin, j'entends on ne peut pas être tout le temps dans ces quartiers-là, c'est extrêmement délicat. Mais, c'est volontiers que je reprends la discussion avec mes collègues de la Municipalité, s'il y en a un qui a une idée disons particulièrement pointue pour répondre disons aux incivilités que vous soulevez, M. le Conseiller, c'est volontiers qu'on essaiera de la mettre en place.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Et bien, je vous remercie de vos réponses et puis j'espère que vous trouverez une bonne solution.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.2

Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Projet de développement zone Gare-Lac, suite postulat du 06.10.2011)

Il y a près de deux ans, lors de la séance d'octobre de ce Conseil, j'avais déposé un postulat au nom du groupe socialiste intitulé « Postulat pour un partenariat public-privé visant au développement de la zone Gare-Lac dans l'objectif, entre autres, de la construction d'un pôle administratif communal ».

Depuis, nous n'avons pas reçu que peu d'informations concernant l'état d'avancement des projets. Un certain nombre de bruits dont la presse s'est fait l'écho, me laisse penser qu'il est en train de se passer des choses de ce côté-ci de notre Ville. Une grande surface de vente, une bibliothèque, un cinéma multiplex, un bâtiment administratif figurent au nombre des projets évoqués.

Le réaménagement de la place d'Armes sera assez directement concerné par les affectations prévues dans cette zone, lesquelles devraient par conséquent être prises en compte dans le cadre des réflexions actuellement en cours.

Les Conseillers communaux, plus globalement nos concitoyens, devraient donc être informés, dans toute la mesure du possible, de l'état d'avancement des projets et des réflexions en cours. En effet, le développement attendu de cette zone aura un impact tant sur la circulation

automobile que sur celle des piétons et des cyclistes.

Aussi dans une thématique globale, j'ose trois questions, à l'adresse de la Municipalité qui sont les suivantes :

1. Que pouvez-vous nous dire de l'état d'avancement des projets concernant la zone Gare-Lac ?
2. Qu'en est-il des partenariats indispensables à la concrétisation de ces projets dont la presse s'est fait l'écho ?
3. Une information de nos concitoyens est-elle prévue dans le cadre, par exemple, de la démarche participative concernant le réaménagement de la place d'Armes ?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité des réponses qu'elle voudra bien y apporter.

Madame la Municipale Marianne SAVARY :

M. VALCESCHINI, votre question quand vous parlez de zone Gare-Lac, c'est ce que j'en déduis en tout cas, touche à plusieurs projets, j'en vois trois. Plusieurs projets d'envergure aujourd'hui qui sont menés en parallèle et en coordination entre eux d'ailleurs par la Municipalité. Ces trois projets c'est Gare-Lac, le nouveau quartier Gare-Lac, le réaménagement de la place d'Armes et puis la question du bâtiment multifonctionnel au sens étroit, donc au fait du secteur Gare au sens plus large.

Dans le cadre de chacun de ces projets, la Municipalité, même si vous semblez penser le contraire, est déjà et sera plus encore à l'avenir attentive à ce que la meilleure des informations, voire même des consultations parfois, ait lieu auprès de la population notamment et, vous le relevez également, qu'un soin particulier soit accordé à la question du partenariat public-privé. Alors si vous le permettez, je vais reprendre ces trois projets en essayant de mettre en évidence à chaque fois les aspects liés à l'information, puis les aspects liés au partenariat public-privé.

Pour ce qui est de Gare-Lac, alors Gare-Lac vous le savez, on arrive en fin de cette phase de plan directeur localisé, donc la procédure d'examen cantonal est maintenant terminée. Nous allons pouvoir, il faudra laisser passer l'été malheureusement parce que ce n'est pas des choses qu'on peut faire en juillet pendant que tout le monde est en vacances, mais nous allons pouvoir dès la rentrée, dès la semaine de la rentrée mettre en consultation ce plan directeur localisé Gare-Lac auprès de la population. Ce qui permettra d'un côté, de faire une présentation publique aux Yverdonnois et une exposition publique, et puis une présentation qui sera plus particulièrement proposée au Conseil communal. Cela permettra donc à l'évidence de répondre à une partie de votre question concernant l'information qui ne serait pas donnée dans le cadre participatif place d'Armes du coup puisque le thème est lié mais pas tout à fait le même, mais serait largement faite dans cette procédure en fin août-septembre, qui est plus qu'une procédure d'information, qui est une procédure, c'est prévu par la loi d'ailleurs, de consultation. Ensuite bien sûr, il y aura un préavis au Conseil communal pour l'adoption formelle du plan directeur localisé et suite à ça on pourra entamer la phase suivante de planification, c'est-à-dire les plans de quartier.

Dans le cadre de ces plans de quartier, la question du partenariat public-privé, elle est intéressante à deux niveaux. Déjà parce que la plupart de ces plans de quartier se font sur des terrains qui n'appartiennent pas ou que très partiellement à la Commune, donc qui nécessiteront d'être mis sur pied, ces plans de quartier, en collaboration étroite avec les propriétaires privés, les propriétaires fonciers, mais PPP également parce que lorsqu'il s'agira de développer nos parcelles, les parcelles communales, il faudra déterminer de quelle manière nous voulons le faire et une de ces manières, il y en a beaucoup mais une de ces manières c'est notamment le partenariat public-privé.

Voilà, Gare-Lac, c'est un projet, tout le monde le sait éminemment stratégique, plus de 3'000 habitants, 1'500 emplois, ce sont des chiffres qu'on a donnés souvent déjà. Un quartier qui

rapproche la Ville du lac, et qui donc pour cette raison-là, aura un impact très fort sur les deux autres projets que comporte votre question, c'est-à-dire la place d'Armes et la gare. Je vous le disais, c'est des projets qui sont en parallèle, mais aussi en coordination vraiment les uns avec les autres. La place d'Armes au niveau information, c'est évident, c'est une démarche participative aujourd'hui qui a un but participatif donc pas uniquement d'information, mais qui permet, on est au-delà de l'information, mais qui permet à ce stade d'informer largement les gens sur la procédure en cours, mais également la suite de la procédure, le calendrier, les enjeux et autres. Ce qui sera nécessaire, c'est d'être attentif ensuite lorsque la démarche participative sera terminée bien sûr, une fois le concours fait, une fois l'étude en cours, etc. de continuer à informer régulièrement la population de manière à ce qu'elle continue à se sentir concernée par ce projet. Je disais, il y aura un impact fort de Gare-Lac, coordination avec ce projet parce que bien sûr la place d'Armes qui est centrale aujourd'hui, avec le déplacement du centre de gravité du centre historique un peu en direction du lac, avec le déplacement du centre-ville et bien on aura une place qui sera plus centrale encore qu'aujourd'hui et qui donc nécessite à la fois un projet ambitieux, mais aussi une transparence liée à l'information, au participatif et autres, une transparence de la procédure que nous menons pour arriver à ce projet.

Au niveau du partenariat public-privé, et bien nous travaillons, en parallèle à cette démarche participative, avec un spécialiste du partenariat public-privé qui nous aide à mettre en place un appel à investisseurs destiné à financer donc la construction du parking souterrain, appel à investisseurs qui devrait commencer à porter ses fruits cet automne.

Voilà, le dernier des trois projets c'est la question du bâtiment multifonctionnel, plus globalement la question de la gare toute entière, puisqu'à la fois le déplacement de la Ville en direction du lac et cette nouvelle place d'Armes qui doit nous inciter à réinventer les connections entre la gare, le centre-ville, ce nouveau quartier, etc. La gare, influencée par ces deux projets-là, elle aussi devra, à terme, se transformer et la première étape de cette transformation, c'est ce bâtiment multifonctionnel qui a vocation d'accueillir, vous le savez également, un cinéma multiplex, des espaces culturels notamment liés à la bibliothèque et puis, peut-être dans un deuxième temps, mais néanmoins ça fait partie du même projet, des surfaces commerciales supplémentaires sur le site de la gare. C'est ce que la Municipalité a communiqué il y a quelques semaines. C'est vrai qu'à ce stade on n'a pas fait plus d'informations que ça parce que, et là on rejoint la question du PPP, nous sommes en discussion avec ces partenaires maintenant, commerciaux ou cinéma, pour définir plus précisément les contours de ce projet, pour monter aussi la question du financement de ce projet, et c'est qu'une fois qu'on aura arrêté toutes ces questions avec nos partenaires, qu'on pourra à la fois informer proprement la population parce qu'on aura l'entier du tableau à lui montrer, mais également préparer un préavis pour ce Conseil communal. Là, le PPP donc je n'y reviens pas, il paraît assez évident dans ce cadre.

Donc voilà, en guise de conclusion, je dirais que vous avez raison de non seulement de vous intéresser à ces projets, mais aussi d'être curieux de leur état d'avancement et de la façon dont on va aller les montrer, les expliquer aux Yverdonnois parce qu'avec le développement de la Ville, c'est là qu'on commence dans ces trois projets, qui forment vraiment un tout cohérent au centre-ville, c'est là qu'on commence à voir en partenariat avec le secteur privé ce que le potentiel de la Ville d'Yverdon peut avoir au centre-ville et le fait que, si tout le monde arrive à tirer à la même corde, on peut faire demain, ça sonne un peu mélodramatique, mais néanmoins on peut faire demain d'Yverdon-les-Bains une Ville qui va être néanmoins, à la fois plus intéressante, plus belle, mais qui sera également beaucoup attractive et l'arrivée des privés dans les partenariats public-privé aujourd'hui qui commencent à s'intéresser à la Commune le prouve bien, la Commune d'Yverdon devient de plus en plus attractive.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Je vous remercie, Mme la Municipale, pour cette réponse pas complète mais disons elle permet quand même d'avoir une bonne idée de ce qui est en train de se passer. Je suis surtout rassuré de voir que la cohérence est aussi une de vos exigences, en même temps une de vos préoccupations puisque ce n'est pas rien que le développement de cette région pour l'avenir de notre Ville qui va pencher de plus en plus en direction de son lac. En tout cas si ce projet de

développement se concrétise tel qu'on souhaiterait l'avoir, d'où l'importance effectivement d'avoir à l'esprit l'ensemble de ces projets. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.3

Un Vœu de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO (Compteurs intelligents, économie d'énergie et de données)

Je profite qu'on ait parlé un peu des compteurs électriques pour émettre un vœu sur les futurs compteurs électriques dits intelligents qui sont prévus à partir de 2014 comme je l'ai lu dans le plan d'investissement.

Si l'arrivée de ces compteurs est un avantage pour la bonne gestion de cette ressource noble qu'est l'électricité, il est aussi invasif dans notre vie privée.

Jusqu'à présent, les compteurs se limitaient à mesurer une consommation globale de notre énergie et sur une période bien déterminée assez longue. Ils donnaient donc une seule information, un volume d'électricité utilisé et donc facturé. Dans ce cas il n'est pas possible de savoir sur quelle base de ces données, quel appareil est utilisé à quel moment, à quel endroit, et quelles habitudes de consommation, ni en temps réel, ni plus tard.

Or ce paradigme est complètement modifié par l'adoption du compteur intelligent. L'objectif est d'accumuler, transmettre en temps réel un maximum d'informations sur la consommation électrique: type d'appareils allumés, lieu et heures, etc. Bref ils peuvent donner des informations sur notre mode de vie, non seulement à des autorités légitimes mais aussi à des personnes bien moins intentionnées. Donc un tel appareil offre la possibilité d'exploiter utilement des données, mais représente également le risque que l'ensemble de ces données puisse être utilisé d'une manière qui ne respecterait pas la protection des données et la sphère privée de l'individu.

En bref, j'é mets le vœu que les compteurs dits intelligents ne peuvent être utilisés que s'ils respectent les principes fondamentaux de la protection des données. Cela signifie particulièrement que le client, futur client, doit être informé complètement et dans un langage compréhensible, préalablement à la collecte de ces données. Cela signifie quel type de données vont être transmises, leur droit à l'accès à ces données, la proportionnalité de cette mesure et la sécurité des ces données.

Voilà, donc je vous remercie de votre attention et pour conclure je terminerai par une dernière phrase : Si les compteurs intelligents permettent d'économiser de l'énergie, ils peuvent aussi économiser les données personnelles. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

10.4

Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Navigation sur le lac de Neuchâtel, croisière départ et retour à Yverdon-les-Bains)

Ma question concerne la navigation sur le lac de Neuchâtel, plus particulièrement à Yverdon-les-Bains.

Selon l'horaire d'été du 24 mai au 29 septembre 2013, je peux constater que notre Ville est mal desservie. En effet, un bateau arrive à Yverdon à 10h45 pour repartir à 10h50 et un autre au départ à 17h simplement.

Ma question est la suivante :

Afin de valoriser notre Ville (ville d'eau) à l'avenir serait-il possible que nous puissions bénéficier

de promenades ou de croisières avec départ et retour à Yverdon-les-Bains ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Effectivement depuis quelques années la LNM ne vient plus que deux fois par jour à Yverdon-les-Bains. Ceci est lié à la configuration du lac de Neuchâtel qui est très long, comme vous le savez, et Yverdon est loin de Neuchâtel, l'activité principale de la LNM se situant sur les lacs de Neuchâtel côté Nord, des lacs de Biemme et de Morat.

On a très souvent discuté de cette problématique avec le directeur de la LNM, avec le conseil d'administration également, avec le délégué cantonal au conseil d'administration, puisque le Canton finance la LNM, Canton de Vaud de même que le Canton de Neuchâtel, pas dans les mêmes proportions mais quand même, pour voir quelle solution nous pouvions trouver.

Un autre problème qui se pose c'est que le bassin de population à Yverdon-les-Bains est beaucoup plus faible évidemment que dans la région de Neuchâtel, ce qui crée aussi quelques soucis pour assurer une certaine rentabilité économique à ce type d'offre touristique.

Aujourd'hui, il n'y a pas de solution avec la flotte actuelle et avec les contraintes qui sont les siennes pour la LNM, mais nous réfléchissons de concert, d'une part à des solutions pour offrir ce type de prestation que vous souhaitez, donc des tours du haut lac qui s'arrêteraient entre Estavayer et Concise et Yverdon pour rejoindre les lignes de la LNM à Estavayer-le-Lac ou à Concise, et d'autre part, nous réfléchissons aussi depuis quelques années maintenant, mais le processus est long et compliqué, à une offre en bateau solaire qui serait également disponible sur cette partie du lac.

Les choses avancent, elles avancent sans doute trop lentement, mais elles avancent et nous sommes confiants que nous allons trouver une solution pour qu'Yverdon-les-Bains ne soit pas le parent pauvre de la navigation commerciale ou touristique sur le lac de Neuchâtel, mais que nous puissions effectivement améliorer la desserte d'Yverdon-les-Bains dans un futur proche.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Je remercie M. le Syndic pour sa réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Pierre DESSEMONTET :

La discussion est toujours ouverte au point 10 de notre ordre du jour.

La parole n'étant plus demandée de la part de la salle, je me tourne vers la Municipalité pour lui demander si elle a des réponses à apporter à notre Conseil ?

Cela ne semble pas être le cas.

Si la parole n'est donc plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 27 juin 2013 à 20h00 pour la dernière séance de cette seconde année de la législature en cours, en principe au théâtre du Petit Globe, sis au Parc des Rives, mais contrôlez tout de même votre ordre du jour.

Il est 21h13, record de l'année battu, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin

Clôture

de soirée à tous et à toutes.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pierre DESSEMONTET

Anne LEUENBERGER

Président

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 juin 2013

	Page
1. Appel.....	- 283 -
2. Approbation du PV du 2 mai 2013.....	- 283 -
3. Communications du Président.....	- 283 -
4. Communications de la Municipalité.....	- 285 -
5. Préavis n° PR13.06PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'445'000.-- pour des travaux de transformation et d'extension du réseau moyenne tension entre 2013 et 2015 📖 M. Daniel BURDET, rapporteur.....	- 286 -
6. Préavis n° PR13.07PR concernant la demande d'un crédit d'investissement pour l'achat de nouveaux compteurs électriques d'un montant de Fr. 130'000.-- 📖 M. Pascal GAFNER, rapporteur.....	- 287 -
7. Préavis n° PR13.08PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 475'000.-- pour les travaux de réhabilitation des collecteurs de l'avenue Général-Guisan ainsi que la réhabilitation des collecteurs de la rue de la Plaine 📖 M. Cédric PILLONEL, rapporteur.....	- 288 -
8. Préavis n° PR13.09PR concernant une demande de crédit de Fr. 280'000.-- pour acquérir les terrains et réaliser un cheminement de mobilité douce entre les rues de Chamblon et de Neuchâtel 📖 M. Vassilis VENIZELOS, rapporteur pour la Commission des affaires immobilières.....	- 290 -
9. Préavis n° PR13.15PR concernant la 1ère série de compléments au budget 2013 📖 Mme Catherine CARP, Présidente de la Commission des finances, rapportrice.....	- 291 -
10. Propositions individuelles et interpellations.....	- 295 -
10.1 Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Dépôts d'ordures sauvages).....	- 295 -
10.2 Une Question de M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI (Projet de développement zone Gare-Lac, suite postulat du 06.10.2011).....	- 297 -
10.3 Un Vœu de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO (Compteurs intelligents, économie d'énergie et de données).....	- 300 -
10.4 Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Navigation sur le lac de Neuchâtel, croisière départ et retour à Yverdon-les-Bains).....	- 300 -